



République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX**

**Commune d'ALBIAS**

**Séance du 30 mai 2024**

Le trente mai deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme MAGNANI Véronique, Maire.

Présents : 13

Votants : 15

Excusés : 2

Procurations : 2

Présents : Mmes/MM. Véronique MAGNANI (Maire), Alain BARBON, Pierre LOBBE, Eric LONGUEVILLE, Michel MONESMA, Jeannette PEDRON, Olivier RENAUDEAU, Ghislaine RODRIGUEZ, Frédéric SEVOZ, Martine SICARD, Hélène SIMOUN, Céline VALETON, Thierry VEYRES.

Absent(es)/Excusé(es) : Mmes Amandine DORIZON, Chantal GARCIA.

Pouvoirs : M. Thierry KAUFFER donne pouvoir à M. Olivier RENAUDEAU  
Mme Marie-Christine RONCHINI donne pouvoir à Mme Hélène SIMOUN

Secrétaire de séance : Céline VALETON

Début de la séance : 20 heures 31

Madame le Maire donne lecture des pouvoirs et de l'ordre du jour du conseil municipal.

**1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 16 avril 2024**

Madame le Maire constate la bonne réception du procès-verbal par tous les conseillers municipaux. Elle s'enquiert de la lecture du procès-verbal par les conseillers et des questions à ce propos.

Elle soumet le procès-verbal au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal.

**2. Finances**

a) Décisions modificatives

Madame le Maire s'exprime :

Vous pouvez vous demander pourquoi recourir à des décisions modificatives seulement 2 mois après le vote du budget de la commune. Vous auriez raison de le faire.

Madame le Maire reprend :

La réponse est simple. La commune a opté pour des écritures budgétaires sincères, voir minimisées en recettes. Cette décision courageuse de la sincérité des comptes de la commune permet recevoir de bonnes surprises lorsque le résultat du travail de recherche de financement mis en place pour chaque projet communal devient palpable. C'est ainsi que depuis le vote du budget, la commune s'est vue notifier :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) d'un montant supérieur de 23 274 € par rapport ce qui à l'inscription budgétaire
- 3 accords de financement de l'Etat à travers les dossiers de subventions déposés par la commune pour la réalisation des projets ci-dessous :
  - o Stade
  - o Cheminements doux
  - o Cimetière
  - o Géothermie (pôle éducatif)

Madame le Maire conclut : il convient de régulariser ses écritures en les inscrivant comme suit :

1. **DFG :**

Montant budgétisé (€)	Montant notifié (€)	Ecart (€)
984 750	1 008 024 €,	23 274

2. **Subvention :**

Projet	Compte	Financeurs	Montant
Travaux Géothermie	1321	ADEME	76 790,00 €
Stade de football	1321	DETR 2024	94 684,00 €
Cheminement doux	1321	DETR 2024	36 250,00 €
Cimetière	1321	DETR 2024	66 688,00 €
		Total	274 412,00 €

**Écritures comptables pour mémoire**

DM1 Fonctionnement

- Recettes C/7411 (Dotations) : 23274
- Dépenses C/615231 (entretien et sécurisation des voiries) : 23 274 €

Investissement

- Recettes C/1321 (subventions Etat) : 274 412 €
- Dépenses C/2131 (bâtiments publics) : 274 412 €

Elle soumet la proposition au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.

b) Tarifs des prestations municipales

Rappel des chiffres 2023 :



Madame le Maire dit :

La commune vend depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021 les repas servis à la cantine municipale à 2.80 € pour les enfants. Ce constat signifie que les deniers publics, l'argent de tous les Albiassains et Albiassaines, prennent en charge par repas et par enfant en moyenne de 70% du prix de revient dudit repas, sans distinction de revenus, d'école et de commune d'origine.

Concrètement, pour un enfant scolarisé à ALBIAS, l'argent public participe directement au repas un montant entre 5.90 € et 7.22 €. Que ce soit un enfant résidant dans la commune ou hors de la commune.

Madame le Maire continue : beaucoup de communes en Tarn et Garonne ne réalise pas cette prise en charge. Par ailleurs, certaines communes optent pour un tarif différencié entre les enfants résidents de la commune ou non. Elle précise qu'une étude des tarifs de cantine dans le département a par ailleurs démontré qu'ALBIAS est dans la fourchette très basse du prix du repas.

Madame le Maire explique qu'une réflexion d'harmonisation des prises en charges de la commune et pour l'évolution du règlement sera menée prochainement. Elle conclut : pour cette réunion, je vous propose de procéder à l'évolution des tarifs de la manière suivante :

Repas enfant, tarif actuel	Repas adulte, tarif actuel	Repas enfant, tarif à partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2024	Repas adulte, tarif à partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2024
<b>2.80 €</b>	<b>6.80 €</b>	<b>3.50 €</b>	<b>7 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.

c) Contrat d'équipement avec le conseil départemental : élaboration d'un projet d'avenant

Madame le Maire donne lecture des projets financés par le contrat signé avec le conseil départemental en 2023 :

- Réhabilitation du pôle éducatif composé
- Ateliers municipaux,
- Modernisation de la salle du conseil municipal
- Maison de la nature,
- Réfection toiture église
- Acquisition d'immeubles bâtis dans le centre -bourg
- Réhabilitation du réseau d'eau pluvial

Elle propose de présenter les dossiers ci-dessous pour un avenant au contrat d'équipement avec le Département :

- Stade
- Cheminements doux
- Mairie travaux urgents
- Adressage
- Eglise 2<sup>ème</sup> phase
- Cimetière
- RD820

Elle soumet le dossier au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.

d) Vente de matériel

Madame le Maire propose la vente d'une machine de nettoyage à haute pression (karcher) acquis en 2008. Elle propose les conditions de publicité ci-dessous :

- Affichage en mairie
- Durée 2 semaines à partir du 15 juin 2024
- Fin : 1<sup>er</sup> juillet 12h30

Elle propose de vendre ce bien au minimum 500 € et soumet le projet au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.

### **3. Travaux/Aménagement du territoire**

a) Avenant marché pôle éducatif

Madame le Maire donne lecture et explique la portée des avenants listés ci-dessous :

Lot	Objet	Titulaire	Montant initial HT	N° de l'avenant	Modification liée à l'avenant	Montant HT de l'avenant
2	Charpente - couverture	ALVES	158 359,31 €	2	Plus-value : modification du préau pour diminution de nombre de poteaux	17 979,53 €
6	Menuiseries intérieures	CIMSO	80 877,68 €	2	Plus-value : vitrophanie sur porte circulation 3	345,34 €
11	Peinture	ACTI RENOV	28 300,69 €	2	Moins-value : suppression peinture soubassement ITE	- 894,00 €
<b>Total avenants</b>						<b>17 430,87 €</b>

Elle soumet les avenants au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les avenants proposés par Madame le Maire

b) Marché de travaux d'urgence pour la mairie

Madame le Maire rappelle la nécessité de réaliser ces travaux et présente :

<b>Marché de travaux – Réaménagement et étanchéité de la Mairie</b>		
<b>LOT 1 - Etanchéité</b>		
ENTREPRISE	MONTANT TTC	CLASSEMENT
<b>EUROTIP</b>	55 893,00 €	1
<b>2S ETANCHEITE</b>	67 734,84 €	2
<b>SMAC</b>	56 484,56 €	3
<b>BLANC BATIMENT</b>	75 075,54 €	4
<b>ETANDEX</b>	55 717,98 €	5
<b>SOCIETE CARMAUSINE DE L'ETANCHEITE</b>	49 970,42 €	6
<b>LOT 2 - Aménagement</b>		
ENTREPRISE	MONTANT INITIAL TTC	CLASSEMENT
BATI SERVICE MONTAUBAN	95 744,40 €	
FAUCHE	98 334,00 €	
<b>LOT 3 - Peinture</b>		
ENTREPRISE	MONTANT TTC	CLASSEMENT
CT DECORS	20 901,31 €	1
PSO	25 667,61 €	2
TOURET RODRIGUEZ	offre incomplète	
PARQUET ET PLUS	offre incomplète	

Madame le Maire explique que la commission des élus en charge de cet appel d'offres a sollicité des informations complémentaires auprès des entreprises pour le lot 2. Celles-ci n'ayant pas été reçues dans un délai permettant leur analyse, elle propose de présenter ce lot 2 lors d'une prochaine réunion de l'assemblée délibérante. Elle précise que s'agissant de travaux d'urgence, il convient d'approuver dès à présent les lots 1 et trois pour permettre aux entreprises, notamment pour le lot étanchéité de démarrer les travaux dans les meilleurs délais.

Madame le Maire propose de retenir :

- Pour le lot 1 : l'entreprise **Eurotip**
- Pour le lot 3 : l'entreprise **CT DECORS**.

Elle soumet le marché au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les propositions formulées par Madame le Maire, à savoir :

- Pour le lot 1 : l'entreprise Eurotip pour un montant de 55893 €
- Pour le lot 3 : l'entreprise pour un montant de 20 901 €

#### 4. Administration générale

##### a) Affaire Goral Caro/commune d'ALBIAS

Madame le Maire dit : la commune a reçu le courrier de Maître HUDRISSIER avocat qui défend les intérêts de M. GORAL Caro. Je vous en donne lecture et vous propose que la réponse à cette lettre se fasse via les conseils de la commune. Elle soumet la proposition au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.

##### b) Dénomination de rues

Madame le Maire dit : l'adressage étant terminée, la liste d'adresses est déposée d'abord sur la base locale, puis sur la base nationale. C'est chose faite. En vérifiant les éléments déposés, nous nous sommes rendus compte de quelques « coquilles » :

Avant	Maintenant
Route de la Bouligaire	Route de Bouligaire
Rue Courbe	Impasse Courbe
Rue Georges SAND	Rue George SAND
Rue du Balat Vieil	Rue du Balat Viel

#### Vote

##### c) Adhésion à l'ENT (espace numérique de travail)

Madame le Maire donne lecture du courrier adressé à la commune par le recteur d'académie. Elle explique qu'une consultation a été menée par la commune auprès des directeurs des écoles publiques. L'école élémentaire Georges Pompidou ayant répondu favorablement à la proposition de la commune, Madame le Maire soumet la signature de la convention susvisée au profit de ladite école au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la signature du contrat au profit de l'école élémentaire Georges POMPIDOU

##### d) Mise à jour ressources humaines

Madame le Maire rappelle les décisions prises précédemment et propose leur mise à jour :

- La prime du pouvoir d'achat : dans l'attente du visa de la commission technique, le versement aura lieu fin juin 2024.
- Le tableau des effectifs

SITUATION ACTUELLE				APRES LE VOTE
Filière : Administrative	Horaire Hebdomadaire	Grade	Nbrs de poste	
Emploi				
Secrétaire générale	35	ATTACHE TERRITORIAL	1	1
	35	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	1	0
Responsable administratif et comptable	35	REDACTEUR	1	1
	12,6	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	1	0

	35	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	1	0
<b>Assistants administratifs au service de la populations</b>				4
	35	ADJOINT ADMINISTRATIF	1	
	30	ADJOINT ADMINISTRATIF	2	0
	26	ADJOINT ADMINISTRATIF	1	0
		Contrat de projet filière administrative	3	0
			<b>NB Filière = 12</b>	<b>NB Filière = 6</b>
<b>Filière : Police Municipale</b>	Horaire Hebdomadaire	Grade	Nbrs de poste	
	35	GARDE CHAMPÊTRE CHEF PRINCIPAL	1	0
			<b>NB Filière = 1</b>	<b>NB Filière = 0</b>
<b>Filière : Technique</b>	Horaire Hebdomadaire	Grade	Nbrs de poste	
	33	ADJOINT TECHNIQUE	1	0
	35	CONTRAT DE PROJET ADJOINT TECHNIQUE	2	0
<b>Agents techniques polyvalents</b>	35	ADJOINT TECHNIQUE	3	4
<b>Agents techniques pour l'entretien des bâtiments et animations</b>	35	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	1	1
	20,8	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	1	0
	35	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	1	0
		AGENT DE MAITRISE	5	5
	35	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	2	0
<b>Responsable de productions culinaires</b>	35	TECHNICIEN TERRITORIAL	1	1
	35	TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	0

			<b>NB Filière = 18</b>	<b>NB Filière = 11</b>
			<b>NB Total Filière après le vote = 17</b>	

Madame le Maire soumet les décisions au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les décisions.

**5. Questions diverses/Informations**

**FIN DU CONSEIL MUNICIPAL : 21h15**